

SUNDEP INFOS

La Brève du syndicat Solidaires de l'Enseignement Privé

Ca va trop vite, Mr Blanquer, beaucoup trop vite, vos réformes en lycées, votre école du socle, vos articles 1 assassins et autres amendements du même style.

Comme si ce n'était pas encore assez, désormais c'est à la formation des enseignant.es que vous vous en prenez. Vous nous parlez de confiance alors qu'on assiste, DGH en lecture, à la mise en place d'un plan social qui se solde par la disparition d'un nombre non négligeable de postes, pour l'ensemble de l'Education Nationale. Jusqu'où irez-vous ? Dans l'Enseignement Privé sous contrat, une intersynicale de sept des OS du privé vous disent STOP et en appelle aux enseignant.es afin qu'ils/qu'elles se mobilisent.

Le SUNDEP Solidaires a participé à une inédite intersyndicale....

Le 19 et le 21 février 2019, l'intersyndicale Enseignement privé a été reçue au ministère de l'Agriculture puis au ministère de l'Éducation nationale, plus d'un mois après avoir demandé une audience.

Si le dialogue social a été réel au ministère de l'Agriculture et l'échange véritable, la rencontre avec le ministère de l'Éducation nationale a été décevante et s'est essentiellement cantonnée à une explication de la politique conduite par le Ministre.

Les 7 organisations syndicales déplorent que le ministère de l'Éducation nationale n'ait pas pris la mesure de cette démarche commune, concertée, inédite et constatent que celui-ci continue délibérément à ignorer les réalités de la baisse du pouvoir d'achat (40% en 20 ans) des enseignants, la dégradation de leurs conditions de vie et de travail, de la précarisation de la profession, au moment même où des suppressions massives d'emplois sont actées dans l'enseignement privé.

L'intersyndicale prend acte de cette fin de non-recevoir, de cette surdité face à la souffrance des personnels et se réunira rapidement pour décider des moyens d'action qu'elle proposera aux enseignants. Elle tiendra une conférence de presse le 12 mars.

en entretenant une concurrence entre établissements ou encore ailleurs, le prérecrutement des enseignant.es favorisant l'accès à l'enseignement à des étudiant.es moyennant un salaire net allant de 693 à 980 euros nets. Puisque la profession n'attire plus les jeunes, pourquoi ne pas profiter d'eux, d'elles en les précarisant davantage !

Solidaires
**TOUTES
DANS
8 MARS LA
RUE!**

« Une réforme de justice sociale » comme le saluent A.C. Lang et F. Chevrier, les rapporteuses LREM ou « Destruction du cadre national de l'EN et de la fonction publique » comme l'explique E. Faucillon, députée communiste? Entre ces deux points de vue, celui adopté par le SUNDEP Solidaires est clair : nous dénonçons cette mascarade de loi !

L'École de la Confiance qu'ils disaient... ?

Le 19 février a été adopté, très largement (353 voix contre 171) le texte « fourre-tout » pompeusement appelé « l'école de la confiance ».

Un texte protéiforme où les député.es ont débattu autour des très médiatisés drapeaux dans les salles de classe ou encore de la baisse de l'instruction obligatoire dès 3 ans pour 26000 petit.es pas encore scolarisé.es et qui viendront par effet d'aubaine grossir les rangs des écoles privés sous contrat.

N'oublions pas ici de citer aussi les mentions qui seront lues sur les autorisations de sorties « parent 1 et parent 2 » en guise de « père et mère » ou est-ce l'inverse ? Tous ces débats qui ont laissé entendre que ce texte était facilement accessible au grand public, en ont occulté d'autres, légèrement plus techniques et importants qui entérinent ici la disparition du Conseil National de l'Évaluation Scolaire (Cnesco) au profit d'une nouvelle instance chargée d'évaluer les établissements scolaires, là la création d'établissements publics locaux d'enseignement international, véritables « pool » d'excellence qui risquent de n'être réservés qu'à des familles aisées tout

Vers une nouvelle réforme, celle de la formation des enseignant.es.

Un autre chantier mené tambour battant par J.M. Blanquer en ce début d'année : celui de la réforme de la formation des enseignant.es. Il prend assurément forme et vient d'être présenté par les ministres de l'EN et de l'Enseignement Supérieur, le 20 février. Il a été décidé de décaler d'un an les concours et de professeur.es des écoles et du CAPES (CAFEP) qui actuellement se déroulent à l'issue du Master 1.

Pourquoi ce décalage ? : « désengorger une année de M₂ jugée trop lourde, où les enseignant.es reçu.es au concours doivent mener de front leur travail à mi-temps devant les élèves et leur formation dans les ESPE ». Ça, c'est la version d'E. Geffray, directeur des RH de l'EN. Alors que cache en réalité ce décalage ? Il faut sonder le rapport Ronzeau/Girons, du nom des deux rapporteur.es d'un écrit sur la formation des enseignant.es pour en saisir tout le cynisme comptable : « (...)...l'Etat doit gérer dans la cadre de sa fonction de recrutement une politique de ressources humaines adaptée aux nouveaux profils professionnels et à leur diversité ».

Une novlangue bien huilée en guise de justification qui permet de payer un an de moins les futur.es enseignant.es. C'est aussi ainsi que l'Etat va se permettre d'économiser près de 25000 postes de stagiaires, soit 12 500 ETP puisque le passage du concours en M₂ au lieu du M₁ a pour objectif d'économiser une année de rémunération en tant que stagiaires.

« (...), nous aurions souhaité avoir le rapport avant pour avoir le temps de le lire... en matière de dialogue social, c'est quand même dur à avaler, la démarche est cavalière. », même la très promacroniste UNSA tombe de son cheval !

Le SUNDEP Solidaires combat la masterisation de ces concours en revendiquant un concours au niveau Licence suivi de deux années de formation sous statut de stagiaires rémunéré.es comme tels, comme telles. Mais au fait, le concours devrait-il toujours être la seule option pour devenir enseignant.es ? Dans cette France qui porte la compétition en modèle, la réponse semble être clairement : oui !

Le droit de se taire ☹

L'article de la discorde n'en est pas un puisqu'il s'agit ici d'un amendement n°AC640 : « le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité, qu'il est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, à l'obligation de neutralité et qu'il doit faire preuve de discrétion professionnelle. Les notions d'« engagement » et d'« exemplarité » devront donc s'entendre dans le strict cadre de ces dispositions. ».

Un amendement qui rappelle d'évidence une valeur que nous défendons tou.te.s, celle de l'exemplarité et d'irréprochabilité, dans l'exercice de notre travail et qui permet, par exemple de condamner un.e enseignant.e pour agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans. Mais critiquer le gouvernement, nos supérieurs, dénoncer une injustice, seront-ils considérés comme un manque d'exemplarité et donc reprochable ? Les enseignant.es apprennent à leurs élèves à réfléchir alors doit-on apprendre désormais à nous taire pour plaire à notre ministre ?

Le chiffre du mois de : 550

Comme le nombre de postes en moins dans l'Enseignement Privé sous contrat avec l'Etat. C'est comparativement plus que les pertes de postes subies dans l'Enseignement Public. Et il est fortement à craindre que cette hémorragie n'est pas prête à être stoppée. Les mises en place des réformes du lycée général et professionnel année N+1 sont à haut risque !